



Ma demande de visa long séjour risque t elle d'etre refusé

Par **samriad**, le **11/02/2016** à **22:06**

Bonjour, voila ma situationje suis une femme enseignante au lycée ,algérienne ,de 40 ans ,mariée avec un homme de binational té de 47 ans on s'est connu sur internet..... mariage célébré en Algérie en mai 2015....en aout j'ai eu un visa touristique c'est ma belle mère qui m'a fait l'hébergement pour mon visa pas mon mari.... une fois en France je suis allée chez mon mari.... il m'a fait une déclaration sur l'honneur à la marie dans laquelle il dit que je suis chez luile 09 septembre mon mari a envoyé notre dossier à Nantes pour la transcription.... avant , 5 septembre je suis allée à la préfecture pour demandé une prolongation15 octobre demande rejetée sans oqts normal transcription en cours + visa touristiquernJe n'ai pas brulé mon visa et je suis rentrée en Algérie (multiple sortie j'ai resté en France 2 mois et 15 jours ...puis 15 jours) après la consommation de mes trois mois de visa...rnJ'ai ma transcription... et je conte faire ma demande de visa long séjourj'ai lu sur plusieurs forum que ils ont refusé plusieurs demandes sous prétexte que c'est t'un mariage Blancfraude.....absence de vie communema question est la suivanternEst ce que ma demande risque t elle le rejet à cause de mon séjour en France ou bien de ma demande de carte séjour dont je n'ai pas droit.... soit disant que cette demande prouve la grande envie de s'installer en Francedonc un mariage Blanc ...ou grisparce que le consulat ouvre une enquête sur tous ceux qu'ont détournées en France lors de leur demande de visarnC'est long mais j'ai voulu bien expliquérnMerci d'avance

Par **samriad**, le **11/02/2016** à **22:08**

C'est le premier mariage pour nous deuxpas d'enfant....

Par **samriad**, le **20/02/2016** à **17:55**

Répondez moi svp